

Encadré : Les nouveaux dispositifs réglementaires de l'environnement dans le bassin minier

Centre création développement d'éco-entreprises (CD2E)

Type de dispositif : structure portée par une association loi 1901

Mise en place : en 2001

Genèse : suite à plusieurs études engagées sur le secteur de l'environnement, le Conseil Régional a créé une interface entre entreprises et centres de recherche et, au-delà, un dispositif aidant à la création et au développement d'éco-entreprises.

Mission : favoriser l'émergence du secteur de l'environnement par des mesures appropriées, aider à la création d'éco-entreprises à partir des compétences et des potentiels de la Région, accompagner les éco-entreprises dans leur développement.

Instance régionale de concertation

Type de dispositif : groupe de travail (pas de statut particulier)

Mise en place : 18 mars 1997

Genèse : du fait de retards importants dans le mouvement de sorties des concessions minières, retards s'expliquant par les difficultés de concertation avec les collectivités locales, l'État a estimé nécessaire de renouer le dialogue entre les acteurs concernés, au travers d'un dispositif *ad hoc*.

Mission : définir les modalités de l'arrêt définitif des travaux pour l'ensemble des concessions minières de la région et répondre aux différents problèmes concernant l'ensemble de ces concessions.

Mission d'aménagement et de développement du Bassin Minier (MBM) et Conférence Permanente du Bassin Minier (CPBM)

Type de dispositif : association pour la MBM, pas de statut particulier pour la CPBM

Mise en place : 8 février 1997 pour la CPBM et 12 mai 2000 pour la MBM.

Genèse : Sur la base des réflexions tirées de la CPBM, un programme d'actions prioritaires à engager doit être mis en place par la Mission bassin minier (entériné en Comité interministériel d'aménagement du territoire).

Mission :

- être un lieu d'écoute, d'échange et de proposition, ouvert à tous les acteurs du Bassin Minier et animer le processus de mobilisation des acteurs (pour la CPBM).
- renforcer la reconversion globale du bassin minier et développer un programme de développement économique, social, urbain et environnemental au service des territoires qui composent le bassin minier (pour la Mission Bassin Minier).

Pôle de Compétences Sites et Sédiments Pollués

Type de dispositif : pas de statut particulier ; placé auprès de l'EPF Nord – Pas de Calais

Mise en place : 5 juin 1996

Genèse : la politique de reconquête de friches industrielles bute sur la question des sols pollués.

Mission : faciliter les réponses en matière de dépollution et de reconquête des friches industrielles du Nord – Pas de Calais et installer des synergies, des cohérences, des complémentarités entre les acteurs régionaux.

Projet de Reconquête Environnementale

Type de dispositif : politique publique

Mise en place : 26 septembre 1999

Genèse : sous l'impulsion du Conseil Régional, et en lien avec le PIG décidé par l'État sur le périmètre de l'usine Métaleurop, un projet de reconquête environnementale est mis en œuvre dans la proximité de l'usine.

Mission : rétablir le dialogue et la coopération entre les acteurs du territoire et développer les partenariats nécessaires pour résoudre le problème de pollution historique.

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Artois

Type de dispositif : « structure de concertation »

Mise en place : 13 novembre 1998

Genèse : la forte industrialisation, l'imbrication du tissu industriel avec le tissu urbain et une demande pressante des populations pour plus d'information sur les pollutions et les risques ont entraîné la création d'un dispositif de concertation.

Mission : favoriser l'information et la concertation sur les actions destinées à réduire les pollutions et les nuisances résultant des activités industrielles et prévenir les risques technologiques majeurs.